# FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE exemplaire original à conserver par le club et à archiver dans votre espace club



## FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL

SAISON 2015-2016

TYPE DE DEMANDE	TY	PE DE LICENCE			NOM DU GSA	
☐ CREATION ☐ RENOUVELLEMENT ☐ MUTATION NATIONALE ☐ MUTATION REGIONALE	□ COMPE □ ENCAD □ DIRIGE	□ COMPETITION VOLLEY-BALL □ COMPETITION BEACH VOLLEY □ ENCADREMENT □ DIRIGEANT □ COMPET LIB			NUMERO DU GSA	
	N° DE LICE	ENCE (si déjà licencié) :			SEXE : <b>□</b> F <b>□</b> M	
	NOM :			PRE	ENOM :	
	TAILLE:DATE DE NAISSANCE:/					
<i>y</i>	NATIONALITE : ☐ Française ☐ AFR- Assimilé Français ☐ Etrangère (UE/Hors UE) ☐ ETR/FIVB (UE/Hors UE)/☐ ETR/FIVB-ETR- REG (hors UE) ☐ ETR/FIVB-UE-REG (UE)  ADRESSE :					
3	CODE POS	E POSTAL :VILLE :				
	TEL:PORTABLE:					
3	EMAIL :					
www.ffvb.org						
CERTIFIC	AT MEDICA	_		SIM	PLE SURCLASSEMENT	
Je soussigné, Dr			Je so	ussigné, Dr		
atteste que M / Mmene présente aucune contre-indication à :			atteste que ce joueur/joueuse est également apte à pratiquer dans les compétitions des catégories d'âges nécessitant un simple sur- classement dans le respect des règlements de la FFVB.			
☐ la pratique du Volley-Ball, y co☐ la pratique du Beach Volley, y			0.0.00			
Fait le Signature et cachet du Médecin :		Fait le Signature et cachet du médecin :				
		INFORMATIONS	ASSI	JRANCES		
	sciplines asso	ciées, de mon intérêt et	de la p	6	atteste avoir été informé des risques liés à l'scrire à l'une des garanties d'assurance indiv	
□ Décide de souscrire une optio ++ Option A (a □ Décide de ne pas souscrire au correspondante. Je ne bénéficie	t collectif « Ac n complément 5,02 € TTC) o u contrat collec rai d'aucune in présente la se	cident Corporel » et cho taire et acquitte la somm ou ++ <i>Option B (8,36</i> ctif « Accident Corporel » ndemnité au titre du con	isis l'O <sub>l</sub> e de : <b>€ TTC</b> , > (base itrat « A	otion de base inc ). , A ou B). Je n'ac Accident Corpore	luse dans la licence (valorisée à 0,46 € TTC) cquitte pas le montant de la prime d'assuranc el » proposé par la FFVB. J'atteste néanmoir ne couvrant les dommages corporels auxque	
☐ J'atteste ne pas avoir été licer☐ J'atteste ne pas avoir établi de☐ J'autorise la FFVB à m'adress☐ J'autorise la FFVB à diffuser r	e licence « Co ser par courriel	mpétition VB » pour la p l des informations conce	résente	saison, pour un		
Les données collectées font l'objet d'un tra tuelle de toute information vous concernal			7 du 06/0	1/78, vous pouvez de	mander à tout moment communication et rectification éve	
		NOMS, DATES E	T SIG	NATURES		
Licencié ou Représentant légal		Le GSA			La Ligue Régionale	

#### **INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2015/2016**

Résumé des contrats GENERALI n°AL910966 et EUROP Assistance n°58631941

Les contrats sont consultables sur le site de la FFVB : http://www.ffvb. org/front/142-37-1-L assurance

#### Vous êtes licencié à la FFVB :

1/ Garantie Responsabilité Civile obligatoire : Incluse dans la licence. Elle vous assure pendant la pratique de votre sport FFVB contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers

#### 2/ Garanties Accident Corporel non obligatoire :

La FFVB attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Dans ce cadre, la FFVB propose à ses licenciés trois formules d'assurance:

- Une garantie « Accident Corporel de base »
- Deux options complémentaires A et B

dont vous trouverez le détail ci-contre et dans la notice d'information GENERALI référencée FFVB-07/2012 présentée à l'adhérent par son GSA avant signature du présent formulaire.

#### Garantie Accident Corporel de base (0,46 € TTC)

Nature de la garantie	Plafonds de garantie		
Décès	6.100 € par personne		
Invalidité permanente	12.200 € par personne x taux d'invalidité		
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation	15 € par jour à compter du 1er jour d'hospitalisation avec limitation à 150 jours par accident		
Frais de traitement (*)	100% du tarif de convention de la sécurité sociale		
Dépassements d'honoraires (*)	majoration de 25 % de la base de remboursement de la sécurité sociale		
Bris de lunettes au cours d'activités garanties (trajet exclu) (*)	200 € par sinistre (verre + monture),		
Perte ou bris de lentilles non jetables (*)	100 € par lentille		
Dent fracturée (*)	150 € par dent		
Bris de prothèse (3 dents et plus) (*)	150 € par dent		
Premier appareillage non pris en charge par la Sécurité Sociale	80 € par victime et par accident		

(\*) En complément des prestations servies par la Sécurité Sociale et les mutuelles complémentaires, dans la limite des frais réels.

Assistance rapatriement Prestations délivrées par	Rapatriement : frais réels	
EUROP Assistance- contrat n°58631941appelez le +33.	Frais médicaux à l'étranger (*) : 152.500 €	
(0)1.41.85.92.18		

### OPTIONS A et B COMPLEMENTAIRES à la garantie de base :

Les options vous permettent d'améliorer votre couverture d'assurance et ainsi d'être encore mieux protégé lors de la pratique de votre sport. Les montants indiqués dans le tableau s'ajoutent aux montants de la garantie de base.

<u>'</u>		
NATURE DES DOMMAGES	OPTION A 5,02 € TTC	OPTION B 8,36 € TTC
Décès	10.000€	20.000€
Invalidité permanente totale	10.000€	20.000€
Invalidité permanente partielle	10.000 € x taux d'invalidité	20.000 € x taux d'invalidité
Indemnités journalières	néant	30 € payable jusqu'au 365éme jour d'arrêt. Franchise 10 jours.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

#### **MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT**

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquitter avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

#### **VIE DU CONTRAT D'ASSURANCE:**

Le contrat se compose du présent formulaire de demande de licence et de la notice d'information référencée FFVB-07/2012 et ses annexes dont le licencié reconnaît avoir pris connaissance.

#### PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFVB et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où ma licence FFVB pour la saison en cours n'est plus

ASSUREUR: GENERALI IARD, SA au capital de 59.493.775 €, Entreprise régie par le code des assurances - 7 Bd Haussmann 75456 PARIS Cedex 09 - RCS PARIS 552062663 - Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 09.

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la Loi

La langue des relations précontractuelles et contractuelles est le français.

#### **MODALITES D'EXAMEN DES RECLAMATIONS**

En cas de désaccord, vous pouvez adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier à : GENERALI - SERVICE RECLAMATIONS - 7, Boulevard Haussmann - 75456- PARIS Cedex 09

Si vous avez adhéré au présent contrat en utilisant exclusivement une ou plusieurs techniques de communication à distance et à des fins n'entrant pas dans le cadre de votre activité commerciale ou professionnelle, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la conclusion du contrat (réputé être la date d'effet des garanties mentionnée dans le bulletin d'adhésion) pour y renoncer sans justifier de motifs ni supporter de pénalités. Ce droit ne s'applique pas si vous avez déclaré un sinistre mettant en jeu les

Dans ce cas, pour renoncer au contrat, adressez une lettre recommandée avec accusé de réception, rédigée suivant le modèle ci-dessous à l'adresse : AIAC - 14 rue de Clichy - 75311 Paris Cedex 9

Je soussigné	, renonce	par la présente à
l'adhésion au contrat	d'assurance Individuelle Accider	nt n° AL910966 que
j'avais souscrit à distan	ce le	
	le SIGNATURE	<b>»</b>
échéant, les cotisations	à la date de réception de la s déjà versées me seront rembo t à la période de garantie écoulé	oursées à l'exception
Fait à , le		

Signature du licencié:

#### **INFORMATION**

Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez:

AIAC courtage, 14 rue de Clichy, 75009 Paris N° VERT: 0 800 886 486

#### QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFVB (rubrique assurances).

Pour faire appel à EUROP ASSISTANCE: appelez le +33.(0)1.41.85.92.18. Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable d'Europ Assistance.

